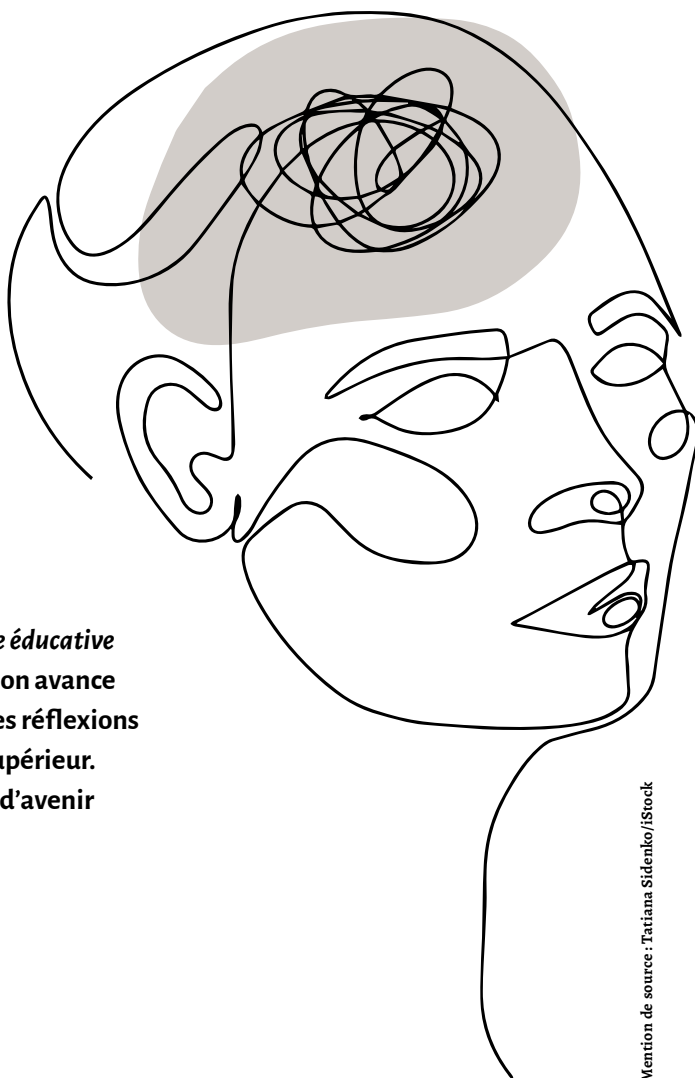


Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités

Katie Bérubé et Sophie Gosselin

Quels sont les apprentissages requis de nos jours pour s'épanouir comme individu et prendre part à la société d'aujourd'hui et de demain ? Comment le système éducatif peut-il permettre le développement de ces apprentissages essentiels de façon optimale ? Quel est le potentiel d'évolution de l'organisation de la formation en vue d'optimiser son adéquation aux réalités actuelles et de répondre aux besoins des apprenants ?

Dans son nouvel avis *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*, le Conseil supérieur de l'éducation avance des pistes de réponse à ces questions qui animent les réflexions sur les futurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Il y propose de jeter les bases d'une vision porteuse d'avenir pour la formation au collégial.



Mention de source : Tatiana Sidenko/iStock

Mise en contexte

Le Conseil supérieur de l'éducation (ci-après Conseil) est un organisme gouvernemental qui informe les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur l'état et les besoins de l'éducation et les conseille sur toute question relative à l'éducation. Composé de 22 personnes représentant tous les ordres et secteurs d'enseignement, il est alimenté par plusieurs comités et commissions, dont la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC), comptant, quant à elle, une quinzaine de membres dont la majorité évolue dans les collèges. En 2022, les travaux de la CERC ont mené à la publication de deux avis du Conseil à l'intention du collégial : *La reconnaissance des acquis et des compétences : une avenue à optimiser et à promouvoir* ainsi que *Formation collégiale. Expérience éducative et nouvelles réalités*. Le présent article constitue une synthèse de ce dernier avis¹.

Des facteurs de changement à considérer

Les temps changent : les profils et les cheminements étudiants évoluent, de nouvelles tendances sociétales émergent. Autant de facteurs qui incitent la formation collégiale à changer, elle aussi.

Profil et cheminements étudiants

La diversité de la population étudiante pose des défis à plusieurs égards. Il devient de plus en plus difficile de brosser un portrait type d'une personne étudiante au collégial, ce qui réfute l'idée qu'il existe un cheminement typique. Ces caractéristiques diversifiées se traduisent par l'expression d'une diversité toujours plus grande d'attentes, de besoins et d'objectifs de formation.

L'allongement des études au-delà de la durée prévue constitue désormais une réalité incontournable au collégial. Pourtant, le Conseil observe que le critère de l'obtention du diplôme dans une durée prédéterminée est encore souvent préconisé pour juger de l'efficacité du système d'enseignement collégial.

Il est d'avis qu'une prise de décision en matière de réussite appuyée principalement sur les indicateurs usuels offre une vision réductrice de la réalité et promeut l'idée d'un cheminement standard constituant la norme à suivre. Le Conseil en appelle à repenser l'interprétation de la notion de réussite au collégial : par exemple, un DEC n'est pas moins valable quand il est obtenu hors des délais prescrits, d'autant plus si ce cheminement a permis de préciser un projet d'études ou une voie professionnelle. Il estime qu'une plus grande considération doit être accordée aux cheminements diversifiés et il réitère l'importance de la fonction d'orientation au choix de carrière dévolue aux collèves.

Tendances sociétales qui ont une incidence sur la formation

Si les trajectoires étudiantes changent, le monde dans lequel nous évoluons en fait tout autant. Parmi les grands mouvements qui se dessinent dans la société, le Conseil attire l'attention sur ceux qui incitent à la réflexion sur le rôle de l'éducation aujourd'hui et pour l'avenir, par exemple l'essor des technologies numériques,

les changements climatiques ou l'évolution démographique et des points de repère culturel. Le Conseil en appelle à prendre acte de la résonance des changements sociétaux dans l'enseignement collégial québécois. Il observe que ces changements exercent une influence sur les curriculums et sur les compétences à maîtriser par les personnes diplômées, et que certains d'entre eux agissent également sur la manière dont le système éducatif exerce ses fonctions ou déploie ses formations.

En contrepartie, le système d'éducation exerce une influence sur ces tendances dans la mesure où il forme les personnes. La population étudiante est en symbiose avec cette société en mutation. Elle incarne et propulse les transformations autant qu'elle doit s'y adapter en adoptant des comportements nouveaux.

¹ Le lectorat désireux d'en savoir plus peut consulter l'avis dans son intégralité [cse.gouv.qc.ca/experience-educative-nouvelles-realites].

Des besoins anticipés pour la formation

Les établissements d'enseignement ont la responsabilité de former des personnes aptes à prendre en compte ces tendances et à devenir des agents de changement pour relever les défis complexes du présent. Ils sont ainsi appelés à préparer les individus à participer pleinement à la société. Les deux dernières décennies ont vu naître un « mouvement mondial qui appelle à un nouveau modèle d'apprentissage » (UNESCO, 2015, p. 1) appuyé sur des questions telles que :

- De quelle éducation avons-nous besoin au 21^e siècle ? Quelles en devraient être les finalités dans le contexte actuel, où les sociétés sont en pleine mutation ? Comment l'éducation doit-elle être organisée ? (UNESCO, 2015, p. 3)
- Quelles sont les compétences, connaissances, attitudes requises par les individus aujourd'hui pour réussir leur vie et participer à l'édification du monde de demain et comment les systèmes d'éducation peuvent-ils favoriser l'acquisition de ces apprentissages ? (OCDE, 2018, p. 3)

Finalités de formation élargies

Le Conseil note une tendance mondiale vers une formulation large de la finalité de l'éducation, avec un accent particulier mis sur des valeurs humanistes. Plusieurs juridictions préconisent, par exemple, que la formation comporte des éléments comme la réalisation du potentiel des individus ou les rapports harmonieux de l'être humain avec la planète, dans le respect des objectifs de développement durable.

Selon cette vision, « l'acquisition de connaissances pertinentes et le développement de compétences au service de notre humanité commune [...] [portent] le débat de l'éducation au-delà de son rôle utilitaire dans le développement économique » (UNESCO, 2015, p. 39). Cette réflexion invite à penser l'apprentissage dans « une perspective ouverte et flexible » et selon un processus qui se déroule « tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie, de telle sorte que soit donnée à tous la possibilité de réaliser leur potentiel pour bâtir un avenir viable et mener une existence digne » (UNESCO, 2015, p. 10). Ce processus « embrasse en outre tous les aspects de la vie puisqu'il se déroule non seulement de manière formelle, dans les écoles et l'enseignement supérieur, mais aussi de manière non formelle et informelle, à la maison, au sein de la collectivité et en milieu professionnel » (OCDE, 2019, p. 4).

Compétences du 21^e siècle

Cette vision promue par les organisations internationales se traduit également par un intérêt à l'égard des compétences générales ou transversales. Bien qu'il n'existe pas de vocabulaire univoque pour désigner ces compétences dites *du 21^e siècle*, un consensus émerge quant à l'importance d'en favoriser le développement. Parmi les compétences constitutives de cet ensemble, le Conseil relève notamment :

- les compétences numériques
- la citoyenneté et l'écocitoyenneté
- les compétences interculturelles liées au vivre-ensemble
- la pensée critique, la capacité à résoudre des problèmes complexes

- la créativité
- la communication
- la littératie médiatique
- la capacité à travailler en équipe et à collaborer
- les compétences humaines et sociales.

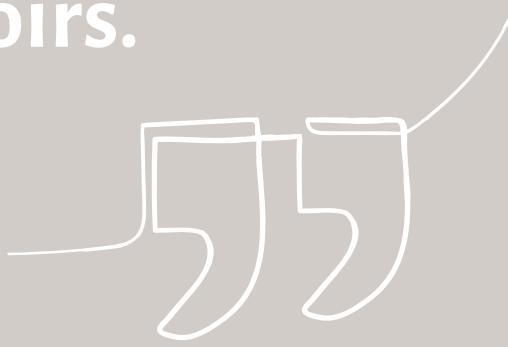
Le principal défi réside dans une réelle prise en compte de ces compétences dans l'enseignement et l'apprentissage, sans en faire des ajouts susceptibles de surcharger le cursus. Le Conseil préconise une intégration formelle de telles compétences dans les programmes d'études collégiales et, pour guider leur introduction, il invite la ministre de l'Enseignement supérieur à mettre en place un comité de travail pour la définition d'un profil de sortie global des études collégiales.

Culture générale et interdisciplinarité

L'un des rôles fondamentaux des établissements d'enseignement est l'accès à la culture et à la connaissance. Le Conseil estime essentiel que la formation conduise au développement d'une culture générale solide, pour former des citoyennes et des citoyens éclairés, ouverts, aptes à résoudre des problèmes complexes nécessitant la mobilisation de vastes connaissances.



**La culture générale
ne se limite pas à
une accumulation
de connaissances :
c'est leur mise en
relation qui donne
toute leur perspective
aux savoirs.**



La culture générale ne se limite pas à une accumulation de connaissances : c'est leur mise en relation qui donne toute leur perspective aux savoirs. À l'enseignement collégial, le Conseil estime que la culture se trouve notamment dans le fondement des disciplines en plus d'être le propre de la formation générale. Tout en reconnaissant l'apport essentiel de la formation générale, le Conseil tend ainsi à privilégier une contribution de l'ensemble des disciplines au développement de cette culture dans une optique d'approche programme et de responsabilité partagée de toutes les composantes des programmes d'études.

La culture générale constitue aussi un socle pour le développement des compétences du 21^e siècle. Les individus ont besoin d'outils pour interpréter, gérer et relier les connaissances. Selon Singer, « il est nécessaire tout d'abord d'établir des liens entre les éléments de connaissance formant une "matière brute" [...], développés dans des disciplines séparées, afin d'accéder aux savoirs pertinents (interdisciplinaires) nécessaires pour identifier et résoudre les problèmes » (Singer, 2020, p. 218). L'appel aux interconnexions entre les connaissances et leur mise à profit pour la résolution de problèmes complexes rejoint donc également un besoin de formation en interdisciplinarité. Sans faire éclater les structures disciplinaires qui prévalent dans l'organisation de la formation collégiale, le Conseil en appelle à une ouverture au décroisement de façon à introduire et à expérimenter des occasions d'apprentissages interdisciplinaires permettant aux individus de développer une pensée complexe. Les problèmes multidimensionnels que les personnes auront

à aborder dans l'avenir échappent aux frontières des disciplines, et le système éducatif devra « s'imprégner d'une pensée et d'études multidisciplinaires pour résoudre les problèmes mondiaux » (Jain, 2020, p. 32).

La flexibilité de la formation : un potentiel à optimiser

Le Conseil est d'avis que l'intérêt actuel pour une flexibilité accrue de la formation collégiale s'inscrit dans une mouvance sociétale marquée par la diversité des attentes et des besoins des populations étudiantes, par les synergies entre les multiples lieux d'apprentissage de même que par l'évolution fulgurante du numérique. Sa réflexion à ce sujet rejoint le cadre de référence de la Higher Education Academy (2015), qui conçoit la flexibilité comme une manière de responsabiliser la population étudiante en offrant des choix sur le *comment*, le *quoi*, le *quand* et le *où* l'apprentissage est réalisé. La flexibilité peut ainsi être opérationnalisée selon différents niveaux : la formation peut par exemple être offerte en présence ou à distance, à temps plein ou à temps partiel, en session régulière, intensive ou d'été, ou encore en classe ou en milieu de travail.

Le Conseil estime que l'introduction de plus de flexibilité n'implique pas de rompre totalement avec le modèle collégial actuel. Il prône une approche progressive, intégrant différentes options de flexibilité, tout en s'assurant d'accompagner et de soutenir les personnes apprenantes dans la prise de décision. Car, si la flexibilité permet une meilleure adaptation aux réalités et aux besoins étudiants et offre des voies de réintégration

à l'enseignement supérieur pour les personnes en emploi (Martin, 2020), les défis à relever pour assurer son implantation demeurent nombreux (par exemple, les personnes étudiantes doivent avoir le niveau d'autonomie requis pour prendre part aux décisions, l'information et l'accompagnement quant aux options d'études offertes doivent leur être accessibles, la gestion des options offertes ne doit pas surcharger les établissements).

Le mouvement vers la flexibilité est déjà enclenché ; le Conseil propose que les actions à venir dépassent la réactivité face aux pressions extérieures. Il souhaite qu'elles s'inscrivent plutôt dans une approche proactive et créative pour anticiper les aménagements à apporter à une formation en phase avec les changements observés dans la société actuelle et dans les réalités des apprenantes et apprenants.

Des éléments du cadre administratif et réglementaire en tension

Paradoxalement, le Conseil observe que les programmes d'études collégiales sont devenus plus rigides au fil du temps, diminuant la marge de choix offerts aux personnes apprenantes. Des profils et des voies de spécialisation revêtent un intérêt particulier pour les personnes dont le choix de carrière est plus précis. Toutefois, la zone d'exploration et les possibilités s'avèrent limitées pour celles en processus de définition de leur projet d'études.

Les finalités de la formation collégiale, les compétences communes et les buts généraux, qui sont des composantes inscrites dès les premières pages des programmes d'études ministériels, gagneraient à faire l'objet d'une prise en charge plus systématique. Par exemple, les assortir d'objectifs et de standards enseignés et évalués contribuerait à leur développement, qui ne repose actuellement que sur des intentions éducatives. Le renforcement de la culture générale et de l'interdisciplinarité devrait aussi être soutenu par l'intégration systématique d'objectifs dans les programmes d'études ainsi que par la mise à profit de l'approche programme.

Tant que les obligations inscrites dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) sont respectées, les collèges disposent d'une certaine latitude pour adapter la formation de manière à la rendre plus flexible. Le Conseil considère néanmoins que certaines dispositions administratives et réglementaires quant à l'organisation des études posent des obstacles à la fluidité des cheminements étudiants.

C'est le cas de la date fixée pour l'abandon des cours sans pénalité, de l'encadrement de la formation à temps partiel et de la gestion de l'offre de cours complémentaires.

Le point de vue étudiant

Pour le Conseil, il apparaissait incontournable d'enrichir sa réflexion d'un point de vue étudiant recueilli par consultation. Cette démarche visait à sonder l'importance accordée au développement de certaines compétences ainsi que l'intérêt envers les possibilités d'adaptation de la formation collégiale aux nouvelles réalités. À la fin de l'automne 2020, 637 personnes fréquentant un échantillon de collèges ont répondu à un questionnaire en ligne. Un entretien de groupe avec les membres du Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ) du Conseil a permis d'en bonifier les résultats. S'en dégage un besoin affirmé pour le développement de compétences larges dites du 21^e siècle et liées à la compréhension des enjeux sociétaux de même qu'un intérêt, plus nuancé, pour des options de flexibilité de la formation.

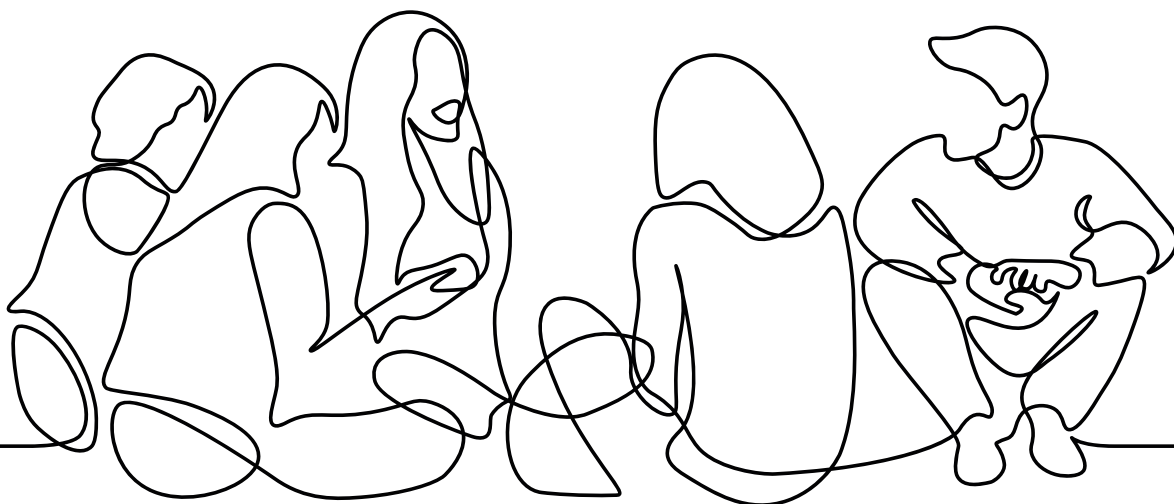
Parmi les énoncés proposés dans le questionnaire, les objectifs de formation jugés les plus importants sont ceux axés sur l'obtention d'un diplôme et la qualification : obtenir un diplôme, améliorer mes compétences pour avoir accès à un meilleur emploi, acquérir des connaissances spécialisées dans un domaine.

Les personnes sondées souhaitent également que la formation amène à comprendre les tendances sociétales suivantes et à composer en priorité avec elles : enjeux de santé

mentale dans la population, inégalités sociales, changements climatiques et développement durable ainsi que diversité culturelle des populations. Elles expriment aussi un besoin plus important pour le développement de compétences relatives à l'autonomie, à la pensée critique, à l'ouverture aux différences interculturelles de même qu'à la communication. Parmi les compétences acquises au secondaire que les personnes voudraient consolider, celles sondées privilégient la maîtrise de la langue seconde.

Concernant la flexibilité de la formation, une large majorité de l'échantillon privilégie l'organisation selon les modalités généralement en vigueur : deux sessions suivies à temps plein selon le calendrier habituel. Il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence : ils sont teintés par le contexte qui prévalait au moment de la consultation, alors qu'une large partie de la population étudiante réalisait sa formation à distance dans un contexte de bouleversements et exprimait probablement le désir d'un retour à une certaine normalité.

Néanmoins, l'enseignement mettant à profit les milieux professionnels (stages, apprentissage en milieu de travail, alternance travail-études) reçoit l'intérêt de plus de la moitié des participantes et participants, tout comme la formation en mode hybride. Une flexibilité accrue à l'égard du contenu de la formation est souhaitée par plus de la moitié des personnes interrogées, par exemple se voir offrir plus de cours au choix en formation spécifique ou en formation générale, ou même choisir ses cours à la pièce sans inscription dans un programme précis.



Mention de source : Tetiana Garkusha/iStock

Des collèges tournés vers l'avenir

Le Conseil souligne que plusieurs initiatives de bonification du parcours étudiant en dehors du cadre formel des programmes d'études et de la salle de classe ont déjà été mis en branle par les établissements collégiaux, par exemple la reconnaissance de l'engagement étudiant, un réseau d'accompagnement en entrepreneuriat, la mise de l'établissement au service de la collectivité ou le rapprochement avec le milieu de la recherche scientifique.

Le Conseil encourage la synergie entre les établissements pour offrir des formations avec des options de flexibilité de façon à en optimiser le déploiement, et il soutient qu'un appui de la part du ministère de l'Enseignement supérieur serait de nature à stimuler les pratiques en ce sens. L'intensification du réseautage entre les collèges ainsi que le partage des expertises sont des éléments clés pour une formation dynamique,

dont les possibilités sont diversifiées et adaptées aux réalités étudiantes.

Selon une analyse de leurs plans stratégiques, les collèges sont proactifs et alertes devant les tendances sociétales. Ils font également preuve d'une volonté de soutenir le développement des compétences du 21^e siècle et de renforcer l'approche programme et la formation générale. Néanmoins, leur sensibilité n'est pas toujours garante d'une concrétisation des intentions dans l'action. Des interrogations demeurent sur la façon de répondre concrètement aux nouveaux besoins dans la structure actuelle des collèges. C'est pourquoi des actions à portée systémique, à l'échelle des encadrements ou du leadership ministériel, seraient requises pour appuyer ces intentions des établissements.

Conclusion

Les transformations de la société ainsi que les réalités étudiantes changeantes

incitent à imaginer de nouvelles façons pour les établissements d'enseignement d'organiser et d'offrir la formation. Par son avis, le Conseil souhaite susciter une réflexion large et prospective sur le sujet ainsi que jeter les bases d'une vision porteuse d'avenir pour la formation au collégial. Repenser l'expérience éducative au collégial et faire en sorte que cette vision se concrétise par des actions novatrices sont des responsabilités collectives. Ces actions ne peuvent reposer que sur des initiatives isolées ; pour cela, il faut une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés ainsi que des interventions à portée systémique pour offrir une expérience éducative pertinente, riche et stimulante. Le Conseil invite les membres de la communauté collégiale à s'appropriier les recommandations de cet avis, particulièrement celles qui les interpellent, et à engager un dialogue sur les façons de les réaliser à l'échelle de leurs milieux. —

Références bibliographiques

Higher Education Academy (2015). *Framework for Flexible Learning in Higher Education*, York, Royaume-Uni, The Academy.

Jain, P. (2020). « Une réforme des systèmes éducatifs axée sur la durabilité », dans UNESCO, *Les futurs humanistes de l'apprentissage : perspectives des chaires UNESCO et des réseaux UNITWIN*, Paris, UNESCO, p. 28-32.

Martin, M. (2020). « Entretien avec l'auteur : "l'enseignement supérieur est confronté à des changements majeurs" », *Nos dernières actualités*, UNESCO, 7 mars.

Organisation de coopération et de développement économiques (2019). *Stratégie 2019 de l'OCDE sur les compétences : des compétences pour construire un avenir meilleur*, Paris, OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (2018). *Le futur de l'éducation et des compétences : projet Éducation 2030 de l'OCDE*, Paris, OCDE.

Singer, S. (2020). « La polymathie, le chaînon manquant pour un meilleur accès aux savoirs pertinents », dans UNESCO, *Les futurs humanistes de l'apprentissage : perspectives des chaires UNESCO et des réseaux UNITWIN*, Paris, UNESCO, p. 217-221.

UNESCO (2015). *Repenser l'éducation : vers un bien commun mondial ?*, Paris, UNESCO.



Katie Bérubé est coordonnatrice de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC) du Conseil supérieur de l'éducation depuis 2017. Elle évolue dans le domaine de l'éducation depuis près de 25 ans, et particulièrement de l'enseignement collégial depuis les 17 dernières années. Elle a, entre autres, coordonné les travaux conduisant aux avis du Conseil sur les 50 ans des collèges, sur l'expérience éducative étudiante en fonction des nouvelles réalités ainsi que sur la reconnaissance des acquis et des compétences.

conseil@cse.gouv.qc.ca



Sophie Gosselin est agente de recherche et de transfert au Conseil supérieur de l'éducation, où son rôle est de contribuer aux travaux du Conseil et de les faire connaître dans les réseaux de l'enseignement supérieur. Passionnée des collèges, elle a été professeure en histoire et en sciences humaines au cégep et conseillère en enseignement collégial au ministère de l'Enseignement supérieur.

conseil@cse.gouv.qc.ca

**Le plus grand syndicat voué
uniquement à la défense
du personnel professionnel**

Cotisation parmi les plus
basses en Amérique du Nord!

Comparez! →

SPGQ